

acte publié le 03.10.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	29

7. Finances Locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE (ex SIMON), M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, Mme VANNIER

Secrétaire de séance : Mme JEAMMET

Absent(s) excusé(s) : M. BEAUDOUIN, Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MARE, M. MESNIER, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS

Procurations : M. BEAUDOUIN à Mme LOUVEL, Mme CABOT à Mme MALBRANCHE (ex SIMON), Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, Mme QUESNEY à M. DARMOIS

### **del\_0076\_2023\_ Convention de servitude gaz - lotissement allée des Pommiers**

Elu rapporteur : R. Duclos

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal, situé allée des Pommiers à Pont-Audemer, GRDF a sollicité la ville pour une autorisation de servitude en vue de l'extension du réseau gaz sur la parcelle cadastrée BA n°364, située allée des Pommiers.

Le fonds servant concerne la parcelle cadastrée section BA n° 364.

Ladite convention a vocation à la perpétuité et ne fait l'objet d'aucune indemnité.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** le code général des collectivités territoriales.

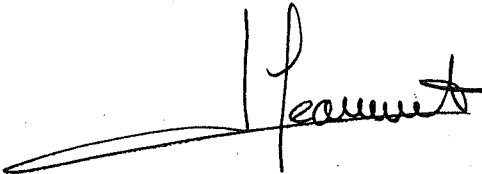
**VU** la convention de servitude gaz référencée n° RV2-1900777 annexée à la présente délibération

**Considérant** la nécessité de régulariser ladite convention au profit de GRDF auprès de l'Office  
Notariale de la Demi-Lune sis à Notre Dame de Bondeville en charge de ce dossier

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer les actes authentiques ou tout  
autre document relatif à ces affaires

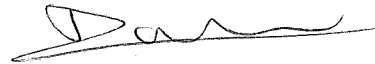
Le Secrétaire de Séance



Isabel JEAMMET

Fait à PONT-AUDEMER, le 25 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

